



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 15-20230527

**Travaux d'aménagement d'une voie verte aux abords de
la route départementale Rue Charles Baudelaire CD3
Lot n° 01 : Voirie réseaux divers**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :

Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Gennapayet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyn Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Hélène Gennapayet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corré par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :

Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 15-20230527

**Travaux d'aménagement d'une voie verte aux abords
de la route départementale Rue Charles Baudelaire
CD3
Lot n° 01 : Voirie réseaux divers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 15-20230527 présenté au Conseil Municipal du samedi 27 mai 2023,

Considérant que la commune du Tampon porte, à moyen et long terme, le projet consistant en des travaux de sécurisation de la Route Départementale RD3 dans le quartier de Bras de Pontho au Tampon,

Considérant que pour mémoire, par délibération n° 23-20230225 du 25 février 2023 portant sur la maîtrise d'ouvrage unique ou co-maîtrise d'ouvrage, le Conseil municipal a approuvé la convention désignant la Commune comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement d'une voie verte aux abords de la route départementale Rue Charles Baudelaire RD3, tronçon Rue François Hibon / Chemin du Dassy, un marché à procédure adaptée a été lancé le 11 avril 2023 pour le lot n°1 « Voirie Réseaux divers »,

Considérant que les prestations portent sur la réalisation d'aménagements paysagers consistant en la création d'une voie mixte de 3.00 ml, la réalisation d'une piste cyclable et d'un trottoir le long de la RD3, la construction de murs de soutènement en moellon, la pose de garde-corps en forme de feuille de palmiers, la pose enterrée du réseau ZEOP sur un linéaire de 450 ml situé en aval de cette route,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication localement au journal du Quotidien de La Réunion,

Considérant que le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a décidé, le 17 mai 2023, au vu du rapport d'analyse, de procéder à l'attribution suivante :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant forfaitaire global en € TTC	Délais d'exécution en mois
1	Voirie réseaux Divers	GROUPEMENT GESTION et CONSEIL DE TRAVAUX (mandataire) / SOLTECH (M. Olivier ROUSSEAU 168, rue Docteur Ignace HOARAU 97430 LE TAMPON)	1 099 659.44 €	5 mois y compris période préparation de 1 mois et hors congés légaux

Considérant que les travaux sont financés sur fonds propres communaux et subventionnés par le Département à hauteur de 74 %.

Considérant que les crédits sont imputés sur le chapitre 21, article 20151,

Le Conseil Municipal,
Réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 D'attribuer le marché au GROUPEMENT GESTION et CONSEIL DE TRAVAUX/ SOLTECH,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,